



Le 19 mai 2018

Compte rendu de l'assemblée ouverte du jeudi 17 mai 2018 à l'auditorium

Alors que la salle n'a été accordée que la veille du 17 mai, l'auditorium était plein, toutes les places étaient occupées.

Après des explications sur l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 3 mai 2018, après avoir rétabli la vérité face aux mensonges qui circulent aujourd'hui, les participants ont voté à l'unanimité les revendications qui seront notre mandat pour la négociation du mardi 22 mai 2018 :

- **Suppression des clauses d'indissociabilité**

Les 5 accords signés le 17 décembre 2015 comportent tous une clause d'indissociabilité avec l'accord sur le temps de travail qui a été annulé. Même s'ils continuent de produire tous leurs effets pour tous les salariés qui en ont bénéficié jusqu'à ce jour, nous demandons la révision de ces accords par une rédaction de la clause de la prise d'effet qui ne soit plus conditionnée. Évidemment cela ne concerne que l'accord sur le télétravail et les deux accords sur les primes variables, les autres ayant naturellement cessé de produire leurs effets.

- **Compensation salariale des jours ou heures travaillés non payés ou, si le salarié le souhaite, compensation par des jours de congés.**
- **Respect de la durée du travail prévue par l'accord de 2003**
- **Définition d'une nouvelle organisation du travail en limitant les permanences dans les conditions de l'accord de 2003 (pas plus d'une permanence par semaine).**

Nos deux syndicats FO et CGT demandent à la Direction de cesser tout chantage, toute menace et pression pour permettre une négociation libre et loyale.